

du Gouvernement chinois concernant Taiwan. Nous sommes conscients du fait que c'est là le point de vue de la Chine et nous nous rendons compte de l'importance qu'elle y attache, mais nous n'avons à cet égard aucune observation à faire ni dans un sens ni dans l'autre."

Au moment où M. Sharp faisait sa déclaration, l'ambassadeur de la Chine nationaliste à Ottawa, M. Yu-chi Hsueh, annonçait la rupture des relations diplomatiques de la Chine nationaliste avec le Canada et la fermeture de son ambassade à Ottawa et de son consulat général à Vancouver dans les dix jours suivant la déclaration.

Communiqué conjoint

Texte du communiqué conjoint émis le 13 octobre par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Chine concernant l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine:

1) Le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada, conformément aux principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires intérieures l'un de l'autre, ainsi que de l'égalité et de la réciprocité des avantages, ont décidé de s'accorder mutuellement la reconnaissance et d'établir des relations diplomatiques à compter du 13 octobre 1970.

2) Le Gouvernement chinois réaffirme que Taiwan est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le Gouvernement canadien prend note de cette position du Gouvernement chinois.

3) Le Gouvernement du Canada reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine comme étant le seul gouvernement légal de la Chine.

4) Les Gouvernements chinois et canadien sont convenus d'échanger des ambassadeurs dans les six prochains mois et de fournir toute l'aide nécessaire à l'établissement de missions diplomatiques dans leur capitales respectives, ainsi qu'à l'exercice des fonctions de ces missions, dans le respect de l'égalité, de la réciprocité des avantages et de l'usage international.

PROGRAMME DE PLANIFICATION FAMILIALE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé récemment que le Gouvernement fédéral vient d'établir un programme de recherche, de formation et d'information publique en matière de planification familiale.

"Le gouvernement reconnaît ainsi aux Canadiens le droit de choisir eux-mêmes leur mode de planification familiale et les appuie, a dit M. Munro. Nous espérons, dans le cadre de ce programme, offrir des services de renseignements sur la planification familiale à tous ceux qui les requerront."

Le ministre a ajouté que son ministère continuera des travaux de recherche dans ce domaine et qu'il accordera à cette fin des subventions et des

mandats à d'autres organismes. Le ministre mettra en oeuvre des programmes d'éducation en planification familiale et distribuera des bulletins en collaboration avec les gouvernements provinciaux et des organismes d'intérêt privé. La formation de conseillers compétents en matière de santé et de bien-être social devient donc prioritaire.

LIBERTÉ D'ACTION

M. Munro a insisté sur l'aspect bénévole des services de renseignements offerts. "La planification familiale, a-t-il dit, est une décision qu'il revient à l'individu lui-même de prendre. Il n'est pas question de l'imposer à qui que ce soit; nous ferons de notre mieux pour laisser à chacun sa liberté d'action."

Le Gouvernement s'inquiète des progrès médiocres réalisés dans la réduction du taux de mortalité infantile au Canada, progrès qui ont été dépassés dans les pays qui ont lancé des programmes de planification familiale.

"Il y a lieu de croire, ajoutait M. Munro, que l'implantation de programmes efficaces de planification familiale diminuera la fréquence des grossesses non désirées, et de cette façon réduira les cas de négligence, d'abandon, de désertion, de dépendance sociale et d'abus de l'enfant."

Le ministre a fait remarquer que plusieurs provinces assurent déjà des services de planification familiale à des degrés divers. Il ressort des discussions préliminaires que l'on est nettement intéressé à la mise sur pied par le Gouvernement fédéral de services d'information et de consultation. L'organisation et l'administration des programmes de planification familiale relèveront principalement des provinces.

CONFÉRENCE SUR LES RECHERCHES EN GÉNIE PARASISMIQUE

Le Comité national canadien de génie parasismique, du Conseil national de recherches du Canada, organise une conférence sur les recherches en génie parasismique, en collaboration avec le Département du génie civil de l'Université de Colombie-Britannique, les 25 et 26 mai 1971, à l'Université de Colombie-Britannique, à Vancouver.

Cette conférence, la première de ce genre au Canada, sera d'un grand intérêt pour les personnes s'intéressant aux recherches en génie parasismique. Les buts de cette conférence sont d'encourager la coopération entre les ingénieurs et les chercheurs qui travaillent dans ce domaine, par l'échange d'idées, de connaissances et de résultats des recherches, d'informer les chercheurs canadiens des travaux effectués dans ce domaine, de coordonner et d'encourager les futurs travaux de recherches. Il y aura donc des conférences sur des travaux qui se font actuellement, des séminaires sur des sujets précis de recherches, et l'on essayera d'établir un plan pour l'avenir.